

Location et entretien d'un véhicule frigorifique

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Location et entretien d'un véhicule frigorifique à hayon

Poids total à charge : 3 500 kg - Charge Utile : C.U. ±5% : 490 kg - Volume : 12m³ –

Km/an : 10 000 km

Mode de passation : PROCEDURE ADAPTEE articles L2123-1, R2123-1, R2123-4, R2123-5 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Durée : Le marché est conclu pour une durée de 60 mois à compter de la date de livraison du véhicule.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à tout candidat qui en fera la demande :

Sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

Sur le site de la ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie - rubrique Marchés publics)

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :
Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville :

<https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

[Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation.](#)

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante :

le 29 janvier 2021 à 16 h 00

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est conseillée.

Pièces justificatives à produire :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2 téléchargeables gratuitement.

Pièces contractuelles :

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé. comprenant la méthode de calcul de l'indemnité en cas de restitution anticipée d'un véhicule,
- Le C.C.P., paraphé, signé.

Pièces obligatoires :

- DUME ou
 - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Extrait K bis
- Mémoire technique :
 - Fiches techniques du véhicule et de ses options, performances, etc... rédigées en français.
 - Fiches techniques de l'unité de fabrication du froid rédigées en français
 - Tableau récapitulatif des différentes périodes d'entretien du véhicule.
 - Détails concernant l'assurance tous risques du véhicule

Autres documents demandés :

- Références requises relatives à la capacité professionnelle :
 - Au moins deux certificats de capacité délivrés pour des locations entretien de la spécialité correspondante. Ils devront porter sur des locations faites dans les deux dernières années sous la direction de l'homme de l'art qui les aura délivrés.
 - Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
 - Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.
 - Prestations similaires
- Une liste de références de location entretien, durée similaire, récente, chiffrée et datée.
- Moyens de l'entreprise (personnels, matériels, dépannages, localisation, etc.)
- R.I.B ou R.I.P.

Critères d'attribution : Les critères ci-dessous seront pris en compte et après pondération c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

1° La valeur technique : 50 %

- décomposée en trois sous-critères
 - Respect du cahier des charges : 20 %
 - Performances du véhicule (Euro 6 C ou D) : 15%
 - Agencement du caisson isotherme : 15 %

2° Le prix : 50 %

- décomposé en trois sous-critères :
 - Prix de la location-entretien du véhicule : 30 %
 - Analyse de l'indemnité de restitution anticipée : 10 %
 - Analyse des coûts de dépassement kilométrique et des kilomètres non parcourus 10 %

Validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

RENSEIGNEMENTS :

- Pour des renseignements d'ordre administratif : **Affaires générales et juridiques**
Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : affaires.juridiques@ville-maromme.fr

Pour des renseignements d'ordre technique : **Mme PRIOU,**

- **Tél. : 06 76 18 68 09 E - Mail : charlene.priou@ville-maromme.fr**

Date d'envoi du présent avis : le 2 décembre 2021